



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13 - INT - 136

Déposé le : 4.06.13

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Organismes de développement économique régionaux : quel partenariat avec les instances cantonales et quelle gouvernance ?

Dix régions du canton se sont dotées d'**organismes de développement économique régionaux**, composés de communes et éventuellement de privés. Face à des enjeux qui dépassent les frontières d'une commune, ces organismes procurent une vision d'ensemble et une approche coordonnée afin de mener à bien des actions à l'échelle régionale. Organisées selon divers types de gouvernance d'une région à l'autre, ces instances facilitent la concrétisation de projets supra-communaux répondant, notamment, aux enjeux de mobilité, d'environnement ou d'urbanisation engendrés par la croissance économique et démographique. Elles sont donc impliquées dans la coordination d'un ensemble de politiques publiques ayant trait au développement économique au sens large.

Ces organismes régionaux, reconnus par l'Etat dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), ont pour objectif de valoriser les potentiels humains, économiques et territoriaux de la région concernée. Ils sont considérés par le canton comme partenaires jouant un rôle prépondérant dans l'élaboration, l'évaluation et le suivi des projets régionaux. Ainsi, les demandes d'appui financier pour des projets régionaux doivent non seulement être relayées par l'organisme régional concerné mais nécessitent également de s'inscrire dans la stratégie de développement fixée par celui-ci et validée par l'Etat. Ces organismes bénéficient d'ailleurs d'aide pour leur fonctionnement sur la base d'une convention établie avec le département de l'économie et du sport (DECS).

On constate toutefois que la légitimité institutionnelle de ces associations régionales et de leur stratégie régionale semble parfois encore insuffisante. De plus, la gouvernance faisant intervenir des acteurs à trois niveaux, soit le canton, les organismes régionaux et les communes peut paraître confuse. Dans sa politique d'appui au développement économique (PADE) pour les années 2012-2017, le Canton s'est fixé différents buts opérationnels en matière de gouvernance. Ainsi, au vu des éléments décrits ci-dessus, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

1. Au-delà du service de la promotion économique et du commerce (SPECo), de nombreux autres services de l'Etat sont concernés par les activités des organismes régionaux (développement territorial, logement, mobilité, routes, affaires culturelles, etc.). Dans ce cadre :
 - a/ Existe-t-il un leadership clair au sein du Conseil d'Etat sur cette thématique ?
 - b/ Comment les prérogatives et les modalités de collaboration avec les organismes régionaux ainsi que les responsabilités dans les flux et la gestion de dossiers sont-elles établies ?
 - c/ Comment l'Etat s'assure-t-il que la coordination interservices autour de cette thématique est efficiente et cohérente ?
 - d/ Comment l'Etat s'assure-t-il que le processus partenarial est considéré comme satisfaisant et efficient par les organismes régionaux ?

2.
 - a/ Comment s'établit le lien dans la procédure décisionnelle entre les organismes régionaux et la mise en œuvre des politiques publiques d'agglomération ?
 - b/ La vision organisationnelle entre les organismes régionaux et ces démarches d'agglomération apporte-t-elle satisfaction en termes d'efficience, de cohérence et de processus partenariaux ?

3.
 - a/ Comment l'Etat renforce-t-il le rôle des organismes régionaux dans la mise en œuvre de la politique des pôles de développement (PPDE) et, de manière plus générale, comment encourage-t-il l'émergence de projets et de programmes régionaux à une échelle économique pertinente ?
 - b/ Comment l'Etat contribue-t-il à asseoir la légitimité institutionnelle des organismes régionaux et de leur stratégie régionale au sein de ses services ?
 - c/ Existe-t-il une politique et une vision formalisées communes à l'ensemble des départements de l'Etat pour le soutien aux organismes régionaux ?

4. Comment l'Etat favorise-t-il la mutualisation des compétences au sein de la Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV) qui regroupe les dix organismes régionaux du Canton à des fins de concertation et de coordination ?

5. L'organisation et la gouvernance des différents organismes régionaux du Canton varient. Certains comme Régionyon se sont dotés d'une planification directrice, d'un soutien de professionnels et d'une « *structure politique régionale* » dont les organes dirigeants sont exclusivement composés de représentants des autorités politiques locales. Quelle est la vision du Conseil d'Etat à l'égard des différentes formes de gouvernance des régions et de manière générale du renforcement des organismes régionaux ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

x

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

CHRISTIN, Dominique-Ella

Signature :

D. E. Christin

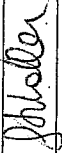



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

| | | |
|-------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Aellen Catherine | Chappuis Laurent | Epars Olivier |
| Ansermet Jacques | Cherbuin Amélie | Favez Jean-Michel |
| Apothéloz Stéphanie | Chevalley Christine | Favrod Pierre-Alain |
| Attinger Doepper Claire | Chevalley Isabelle | Ferrari Yves |
| Aubert Mireille | Chollet Jean-Luc | Freymond Cantone Fabienne |
| Baehler Bech Anne | Chollet Jean-Marc | Gander Hugues |
| Baillif Laurent | Christen Jérôme | Genton Jean-Marc |
| Bally Alexis | Christin Dominique-Ella | Germain Philippe |
| Bendahan Samuel | Collet Michel | Glauser Alice |
| Berthoud Alexandre | Cornamusaz Philippe | Glauser Nicolas |
| Bezençon Jean-Luc | Courdesse Régis | Golaz Florence |
| Blanc Mathieu | Creteigny Gérald | Golaz Olivier |
| Bolay Guy-Philippe | Creteigny Laurence | Grandjean Pierre |
| Bonny Dominique-Richard | Crottaz Brigitte | Grobéty Philippe |
| Borloz Frédéric | De Montmollin Martial | Grognoz Frédéric |
| Bory Marc-André | Deblué François | Guignard Pierre |
| Brélaz Daniel | Desmeules Michel | Haldy Jacques |
| Brélaz François | Despot Fabienne | Haury Jacques-André |
| Buffat Marc-Olivier | Devaud Grégory | Hurni Véronique |
| Buffat Michaël | Divorne Didier | Induni Valérie |
| Butera Sonya | Dolivo Jean-Michel | Jaquet-Berger Christiane |
| Cachin Jean-François | Ducommun Philippe | Jaquier Rémy |
| Calpini Christa | Dupontet Aline | Jobin Philippe |
| Capt Gloria | Durussel José | Jungclaus Delarze Suzanne |
| Chapalay Albert | Duvoisin Ginette | Kappeler Hans Rudolf |

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

| | | | |
|-------------------------|-----------------------|-------------------------|---|
| Kernen Olivier | Nicolet Jean-Marc | Schaller Graziella |  |
| Kunze Christian | Oran Marc | Schobinger Bastien | |
| Labouchère Catherine | Papilloud Anne | Schwaar Valérie | |
| Lachat Patricia | Payot François | Schwab Claude | |
| Luisier Christelle | Pernoud Pierre-André | Sonnay Eric | |
| Mahaim Raphaël | Perrin Jacques | Sordet Jean-Marc | |
| Maillefer Denis-Olivier | Pidoux Jean-Yves | Surer Jean-Marie | |
| Manzini Pascale | Pillone Cédric | Thuillard Jean-François | |
| Marion Axel | Podio Sylvie | Tosato Oscar | |
| Martinet Philippe | Probst Delphine | Treboux Maurice |  |
| Mattenberger Nicolas | Randin Philippe | Trolliet Daniel | |
| Matter Claude | Rapaz Pierre-Yves | Tschopp Jean | |
| Mayor Olivier | Ravenel Yves | Uffer Filip | |
| Meienberger Daniel | Renaud Michel | Vallat Patrick |  |
| Meldern Martine | Rey-Marion Ailette | Venizelos Vassilis | |
| Melly Serge | Rezso Stéphane | Voiblet Claude-Alain | |
| Meyer Roxanne | Riesen Werner | Volet Pierre | |
| Miéville Michel | Rochat Nicolas | Vuarnoz Annick | |
| Modoux Philippe | Romano Myriam | Vuillemin Philippe | |
| Mojon Gérard | Roulet Catherine | Weber-Jobé Monique | |
| Montangero Stéphane | Roulet-Grin Pierrette | Wehrli Laurent |  |
| Mossi Michele | Rubattel Denis | Wüthrich Andreas | |
| Neiryneck Jacques | Ruch Daniel | Wyssa Claudine | |
| Neyroud Maurice | Ruiz Rebecca | Yersin Jean-Robert | |
| Nicolet Jacques | Rydlo Alexandre | Züger Eric | |